

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le lundi 4^{ième} jour du mois de juillet 2022, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e), à cette séance :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

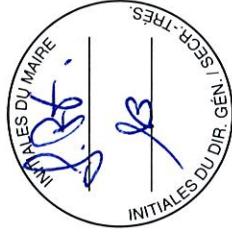
Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien

Absent : Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution PluMobile.
7. Résolution contrat chauffage.
8. Résolution contrat de déneigement.
9. Résolution achat prévention incendie.
10. Divers.
10.1 Résolution autorisant la signature d'une entente.
11. Rapport des élus sur les divers comités.
12. Période de questions.
13. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que l'ordre du jour précité soit adopté.

22-62
N^o de résolution
ou annotation

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

22-63

3. SUITE DE CES SÉANCES

4. CORRESPONDANCES

5. ADOPTION DES DÉPENSES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/greffière-trésorière.

22-64

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser le paiement des factures du mois de juin totalisant 143 180.83 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 1 488.47 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION PLUMOBILE

Remis à une séance ultérieure.

7. RÉSOLUTION CONTRAT CHAUFFAGE

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de deux soumissions concernant le remplacement du chauffage de l'édifice municipale.

22-65

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyé par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère), d'accorder le contrat à Carmichael, pour un montant de 36 219 \$ (taxes en sus) le montant sera affecté au programme PRABAM.

8. RESOLUTION CONTRAT DE DENEIGEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance d'une seule soumission concernant le contrat de déneigement.

ATTENDU QUE le seuil d'appel d'offres public établis en janvier 2022 est de 105 700 \$.

22-66

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, Appuyé par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère), d'accorder le contrat à Monsieur Luc Létourneau pour les années 2022-2023 ainsi que 2023-2024 pour un montant total de 94 164.54 \$ (incluant les taxes).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

9. RESOLUTION ACHAT PREVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des besoins concernant le remplacement de boyaux.

N° de résolution
ou annotation

22-67

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** que le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, autorise l'achat des équipements tel que soumis par l'Arsenal au montant de 1 230.22 \$.

10. DIVERS

10.1 RESOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désirent présenter un projet d'acquisition d'équipement pour la disposition des boues des réseaux d'égouts municipaux dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

22-68

EN CONSÉQUENCE, **il est proposé par** Richard Therrien, **appuyé par** Bruno Simard et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipement pour la disposition des boues des réseaux d'égouts municipaux et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans organisme responsable du projet.

11. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

12. PERIODE DE QUESTIONS

13. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE

22-69

Sur une proposition de Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 20 h 30.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal